

**RELEVÉ DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE
DU 28 septembre 2026**

Objet : Vote du Budget Rectificatif 2026

Le Conseil d'Administration de l'Université Paris Nanterre,

- Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 07 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
- Vu les statuts de l'Université de Paris Nanterre et notamment l'article 11 ;
- Vu les documents budgétaires annexés à la présente délibération ;

Article 1 : Le Conseil d'Administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- Plafond d'emplois total de 2 475 ETPT, dont 2 300 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 175 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 257 939 496 € en autorisations d'engagement dont :
 - 212 229 722 € en personnel
 - 38 539 716 € en fonctionnement
 - 7 170 058 € en investissement
- 250 881 992 € de crédits de paiement
 - 212 229 722 € de personnel
 - 31 830 830 € de fonctionnement
 - 6 851 440 € d'investissement
- 235 638 106 € de prévisions de recettes
- - 15 243 886 € de solde budgétaire (négatif)

Article 2 : Le Conseil d'Administration vote les prévisions comptables suivantes :

- - 14 608 847 € de variation de trésorerie (diminution)
- - 12 644 293 € de résultat patrimonial (perte)
- - 7 530 602 € de capacité d'autofinancement (insuffisance d'autofinancement)
- - 14 382 042 € de variation de fonds de roulement (prélèvement)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 36

Quorum exigé : 19

Membres présents : 21

Membres représentés : 12

Votants : 33

Pour : 18

Contre : 14

Abstention : 1



Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre

**RELEVÉ DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE
DU 28 septembre 2026**

Objet : Plan de retour à l'équilibre financier pour la période 2026-2030 (PREF)

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 et R.719-109 ;
- Vu les statuts de l'université et notamment l'article 11 ;
- Vu le règlement intérieur des conseils centraux adopté par le conseil d'administration du 24 janvier 2022 ;
- Vu le projet de plan de retour à l'équilibre financier pour la période 2026-2030 ;
- Vu l'avis conforme de la Rectrice d'académie de Région du 18 septembre 2026 ;

Le conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre,

Considérant qu'il revient au conseil d'administration d'approuver le plan de retour à l'équilibre financier.

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Le conseil d'administration approuve, à la majorité des suffrages exprimés par ses membres présents et représentés, le plan de retour à l'équilibre financier pour la période 2026-2030.

Nombre de membres en exercice : 36

Pour : 20

Contre : 14

Abstentions : 0

Visa de la Présidente de l'Université Paris Nanterre



CONCLUSION

Les indicateurs financiers reflètent la grande difficulté financière de l'Université Paris Nanterre.

Tableau de suivi des indicateurs financiers

Indicateur financier	COFI 2024	BI 2025	BR 2025	BI 2026	BR 2026	Seuil d'acceptation	Seuil de vigilance	Seuil d'alerte
Niveau final de trésorerie (en jours)	47 j	31 j	30 j	-4,71 j	12,23 j	> 30 jours	15 à 30 jours	< 15 jours
Niveau final de fonds de roulement (en jours)	+18,45 j	+4,17 j	-7,07 j	-38,05 j	-21,39 j	> 15 jours	0 à 15 jours	< 0 jour
Charges de personnel / produits encaissables (%)	84 %	88 %	84 %	93 %	90,04 %	< 84 %	84% < Tx < 85%	> 85 %

- Trésorerie (12,23 jours) : Le solde final de 8,35 M€ au BR 2026 permet de repasser en territoire positif par rapport au trou d'air du BI 2026 (-4,71 j), mais reste sous le seuil d'alerte de 15 jours (soit 12,23 jours de fonctionnement).
- Fonds de roulement (-21,39 jours) : La révision budgétaire du BR 2026 ramène le prélèvement sur FDR à -14,38 M€ (contre -25,57 M€ au BI 2026), ce qui améliore le ratio à -21,39 jours, bien qu'il demeure ancré en zone d'alerte rouge (< 0 jour).
- Masse salariale (90,04 %) : La part des dépenses de personnel (212,23 M€) rapportée aux recettes globales de l'exercice (235,64 M€) redescend sous la barre des 93 % du BI 2026, mais dépasse très largement le seuil d'alerte (85 %).

L'analyse de l'exercice 2026 et du budget rectificatif (BR 2026) met en évidence la persistance d'une équation financière fortement contrainte pour notre établissement. Bien que les réajustements opérés au BR 2026 permettent d'atténuer la dégradation initiale, en ramenant notamment le prélèvement sur fonds de roulement de -25,57 M€ à -14,38 M€ et en reconstituant un solde de trésorerie positif de 8,35 M€, l'ensemble de nos indicateurs financiers fondamentaux demeure ancré en zone d'alerte.

Le *ratio* des charges de personnel sur produits encaissables (90,04 %) illustre la rigidité structurelle de nos dépenses et l'effet ciseau qui pèse sur nos marges de manœuvre. Conjuguée à une capacité d'autofinancement négative (- 7,53 M€) et à la forte saisonnalité des versements de la subvention pour charges de service public (SCSP), cette situation fragilise l'équilibre de nos liquidités, particulièrement lors des cinq premiers mois de l'année.

Si l'effort d'ajustement budgétaire entamé traduit une gestion rigoureuse des crédits de fonctionnement, il ne saurait suffire à lui seul pour rétablir une trajectoire soutenant nos investissements sur le long terme. Le redressement pérenne de nos équilibres nécessitera deux leviers indissociables : d'une part, la poursuite d'une maîtrise stricte de la masse salariale et l'optimisation de nos recettes propres ; d'autre part, la négociation active d'un soutien exceptionnel de la tutelle et un dialogue renforcé avec les collectivités locales afin d'adapter les financements aux besoins réels de notre établissement. C'est le sens du plan du retour à l'équilibre financier.



- Les tableaux ci-dessous exposent la progression de la facturation émise par l'Université Paris Nanterre.

	Nombre de factures
2023	1 996
2024	2 064
2025	3 321
2006 en cours	3 197

Volumétrie facturation Service Recettes - 28/08/26				
Année 2026	Nombre de factures émises	Montant	dont visées AC	Montant
janv	92	2 745 314 €	92	2 745 314 €
févr	132	980 208 €	132	980 208 €
mars	777	1 947 896 €	776	1 945 496 €
avril	419	995 582 €	418	993 182 €
mai	349	1 703 411 €	344	1 692 707 €
juin	447	199 592 161 €	441	199 578 081 €
juillet	848	4 641 213 €	833	4 612 807 €
août	133	3 100 842 €	99	816 810 €
Total	3197	215 706 627 €	3135	213 364 605 €

	Total déclaré	Total révisé	Total facturé au 28/08/26
TOTAL FA	7 134 116 €	7 134 116 €	2 688 848 €
TOTAL FC	3 220 796 €	3 220 796 €	722 094 €
TOTAL AUTRES RECETTES	1 306 794 €	1 085 332 €	885 784 €
TOTAL DRED	10 148 234 €	7 795 208 €	1 525 737 €
TOTAL PIA / DRIM	3 458 069 €	3 458 069 €	1 017 259 €
TOTAL	25 268 009 €	22 693 520 €	6 839 722 €

Pour aller plus loin, en s'inspirant du modèle des collectivités territoriales ([Circulaire NOR : BCR Z 11 00057 J relatif au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux](#)), l'Université Paris Nanterre envisage de mettre en place un cadre contractuel afin de simplifier et de renforcer l'efficacité de ses procédures. Plus précisément, la convention de service comptable et financier et les engagements partenariaux qui en découlent entre ces deux acteurs permettront de fixer leurs engagements réciproques, tout en les incitant à adapter leurs organisations et procédures respectives de manière à les articuler au mieux.

Un travail prospectif a déjà été initié par l'agent comptable. Une convention est à l'étude et devrait être finalisée courant 2027.

